



## **Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 20 octobre 2025 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel du jeudi 2 octobre 2025 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Il informe les citoyens présents que la séance est enregistrée afin de pouvoir rédiger le présent PV dans les meilleures conditions et qu'il corresponde aux propos qui seront tenus ce soir.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : néant, à l'exception des invités ci-dessous

Invités presse : néant

Invités : MM. Gilbert Goffinet pour le Triage forestier (points 2 & 3) et Laurent Schaffter pour RWB-Jura SA (point 5)

Excusés : Mmes VR, MB, MM. VN et JF.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. YL et PM.

99 (97+2) personnes sont présentes, habilitées à voter.

### **Ordre du jour :**

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2025
2. Discuter et voter la mise en réserve forestière de deux périmètres sur le ban de Buix, secteur « Les Cantons » 16.37 ha et secteur « Lai Grosse Vâ » 42.10 ha ainsi que des indemnités à verser au fonds forestier respectivement de Fr. 31'500.- et de Fr. 72'000.-.
3. Prendre connaissance et approuver le contrat avec la Station ornithologique Suisse de Sempach concernant la conservation d'un îlot de vieux bois en faveur de la biodiversité, sis sur la parcelle communale n° 220 du ban de Courtemaître.
4. Informations sur la planification financière de la commune
5. Discuter et voter la modification du projet de sécurisation du trafic piéton et du périmètre 30 km/h du village de Montignez selon la proposition adoptée lors de l'assemblée communale du 12 juin 2025.

6. Discuter et voter un crédit de Fr. 280'000.- destiné à la mise en conformité de la conduite d'eau (protection incendie) et au réaménagement partiel de la route de Coeuve à Courtemaîche, secteur passage à niveau & gare, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
7. Divers

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 juin 2025**

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

**Point 2 - Discuter et voter la mise en réserve forestière de deux périmètres sur le ban de Buix, secteur « Les Cantons » 16.37 ha et secteur « Lai Grosse Vâ » 42.10 ha ainsi que des indemnités à verser au fonds forestier respectivement de Fr. 31'500.- et de Fr. 72'000.-.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

GGo prend la parole pour la présentation et le but de ces deux réserves forestières.

Un PowerPoint est projeté et expliqué.

Pour information, le Triage forestier est composé de 2'554 ha de forêts publiques. Avant la votation de ce soir, il y a environ 4% de réserves forestières, soit 103 ha. En acceptant ce soir ces deux objets, nous arriverons aux objectifs en prenant compte du point 3) suivant.

GGo ouvre une parenthèse. En forêt il aperçoit très souvent, trop souvent, des dépôts sauvages comme des déchets verts en bordure de chemins forestiers. Cela est interdit et cela introduit des plantes non-indigènes, comme des roseaux/bambous qu'il a fallu traiter et éliminer. Cela concerne également les lauriers, de cotonéasters, etc. Ils n'ont pas leur place en forêt. Merci d'en prendre note.

Au niveau des mesures d'entretien, on pense surtout à la sécurité des usagers. La Vallatte avait inondé le bas du village de Buix, l'eau était arrivée de partout. Il faut essayer d'éviter

cela le plus possible en intervenant si possible en éliminant le bois afin qu'il n'y ait pas d'embâcle sur ce ruisseau. Pour l'hygiène de la forêt, nous pourrions intervenir par exemple pour le bostryche.

Questions ?

M. JLF : n'importe quelle forêt peut se trouver en réserve ? GGo répond que non, il faut demander au propriétaire, mais les parcelles dont nous parlons ce soir appartiennent à la commune.

M. YL : combien de temps pour ces réserves ? GGo explique que le contrat prévoit une durée de 50 ans. Cela nous projette déjà assez loin.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté avec une majorité évidente et 4 oppositions.

*Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Mise en réserves forestière](#)*

\* \* \* \* \*

**Point 3 - Prendre connaissance et approuver le contrat avec la Station ornithologique Suisse de Sempach concernant la conservation d'un îlot de vieux bois en faveur de la biodiversité, sis sur la parcelle communale n° 220 du ban de Courtemaîche.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

GGo prend la parole pour la présentation et le but de cet îlot de vieux bois.

Un PowerPoint est projeté et expliqué.

Pourquoi parle-t-on d'îlot de vieux bois et pas de réserve forestière ? c'est une question de surface. Un îlot de vieux bois parle de 20 arrhes jusqu'à 5 hectares (ha), par contre une réserve forestière parle de 5 ha et plus. Ce sont des surfaces choisies en rapport à ces vieux bois qui pourrissent naturellement.

L'avantage avec la Station ornithologique suisse c'est qu'une étude sera menée et des mesures et des enregistrements seront mis en place et des retours seront donnés, ce qui nous expliquera ce qui se passe réellement dans ces îlots de vieux bois. Cela sera assez intéressant.

Questions :

M. GM demande si c'est du terrain communal ? oui, selon GGo, c'est toujours le cas.

M. DE : est-ce que ce périmètre sera clôturé ? non selon GGo tout le monde peut passer par là, ce n'est pas restrictif ou interdit.

M. CB : l'argent sera versé à qui ? la subvention sera versée à la commune mais son montant sera transféré dans les fonds forestiers.

M. AG : qui est responsable si on se rend dans la forêt et qu'un arbre tombe ? Dans ce cadre-là la personne doit savoir que c'est à ses risques et périls, mais ce n'est ni de la responsabilité de la commune ni du triage forestier.

M. GM : Celui qui va aux champignons et qui constate l'état des forêts il se pense bien que les animaux doivent bien trouver des endroits ailleurs pour se cacher. Pas besoin de rajouter des îlots selon lui. GGo explique que dans ce cas et à cet endroit-là, les bois ne valent plus rien. Autant laisser la nature faire les choses et récupérer une indemnité si on y a droit.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté avec une majorité évidente et 10 oppositions.

*Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [îlot de vieux bois](#).*

GGo nous remercie en son nom et au nom de la biodiversité. Il est libéré à 20h25. Encore merci à lui de s'être déplacé et pour ses explications.

\* \* \* \* \*

#### **Point 4 - Informations sur la planification financière de la commune**

Le maire Thierry Crétin (TCr) prend la parole et commence par remercier Danielle Vauclair pour son travail durant toutes ces années au sein de la conciergerie des bâtiments du village de Courtemaîche. Elle les a entretenus comme si c'était chez elle. Elle est applaudie à sa juste valeur.

Il explique également qu'il lui semblait essentiel de faire une petite rétrospective de ce qui s'est passé depuis 2011 jusqu'à ce jour au niveau financier.

Lors d'un de nos dernière assemblée, une présentation avait déjà été expliquée sur les effets de l'arrivée de Moutier et la péréquation financière.

Trois phases, de 2022 à 2026 c'était le projet d'accueil, qui est derrière nous. La 2<sup>ème</sup> phase transitoire de 2026 à 2031, avec l'adaptation du frein à l'endettement et la 3<sup>ème</sup> phase, dès 2032, exercice ordinaire car tout devrait être absorbé.

Le fonds de péréquation fonctionne comme suit. Des communes dites « riches » contribuent pour distribuer aux communes dites « moins riches ».

Pour l'exercice 2023, 4,46 millions ont été versés par ces communes « riches » avec 1,43 million qui est compensé en faveur des communes « centre ». L'Etat verse 27% de l'impôt des travailleurs frontaliers dans le fonds, soit un total de 13,72 millions rentrés en 2023.

Finalement 11,11 millions sont reversés contre 13,72 millions qui étaient rentrés en 2023, donc une tendance à augmenter. La fortune du fonds à fin 2023 se montait à 13,29 millions.

La commune de BA possède un indice des ressources qui se situe toujours entre 62 et 65%. Ceci est dû au fait que nous n'avons peu d'entreprises sur notre territoire et le revenu moyen des citoyens est plus bas qu'ailleurs depuis plusieurs années.

Lors de l'assemblée de l'AJC (*Association Jurassienne des Communes*), des propositions ont été mises en place et une variante a été retenue, soit l'intégration de Moutier dans le système actuel combinée à un financement par le fonds de péréquation avec la neutralisation des effets durant 6 ans puis analyse de la situation :

- ➔ Montant maximal à puiser dans le fonds : 15 ans
- ➔ Durée de la période transitoire : 6 ans
- ➔ Aucun impact pour les autres communes : à la fin de la période transitoire, analyse de la situation
- ➔ Maîtrise et prévisibilité des montants
- ➔ Modification législative nécessaire (*ordonnance péréquation financière*).

Pour information, Moutier touchera 2,8 millions de fr. de péréquation en 2026.

Depuis 2011 à 2024 la dette nette par habitant se montait à 5'112 fr. - pour 2011, 1282 habitants et une quotité de 2,25%. En 2024, la dette nette se monte à 5'652 fr. avec 1195 habitants et une quotité à 2,35%.

La commune de Basse-Allaine a fait des investissements nets à hauteur de Fr. 5'413'187.15 entre 2011 et 2024. La population a diminué de 87 personnes durant

cette même période. L'endettement brut a augmenté de Fr. 1'510'000.-. Avec le même nombre d'habitants qu'en 2011, l'endettement brut par habitant s'élèverait à Fr. 9'803.- et Fr. 5'268.- net. Les résultats cumulés de 2011 à 2024 s'élèvent à un bénéfice Fr. 302'428.-. La moyenne des résultats globaux s'élève à Fr. 21'602.-. La commune rembourse ses dettes à hauteur d'environ Fr. 300'000.-/année.

Entre 2019 et 2024, la commune a investi pour Fr. 2'305'824.05.

Voici les solutions et les mesures à prendre pour l'avenir.

- Investissements à charge de l'impôt ordinaire dans le cadre au maximum du remboursement actuel (halle Courtemaître, places de jeux, réfections routes).
- Finalisation des zones à bâtir communales (Bois-Chatons à Buix et la Basse-Fin à Courtemaître).
- Promotion de la zone d'activité (ZA) à l'entrée de Courtemaître (vente, accueil entreprises à valeur ajoutée).
- Le maintien d'un rapport coût efficacité dans le fonctionnement de la commune (EPT en-dessous du besoin et en comparaison avec d'autres communes).
- L'étude de la source financement de renouvellements des conduites et canalisations (en collaboration avec le SIDP et AJC).
- Le financement des investissements nécessaires pour les chemins vicinaux avec subventions cantonales et fédérales (vote du règlement en décembre).
- Les investissements dans le cadre de la protection des berges et du ruissellement à travers des soutiens importants de la Patenschaft et des fondations privées.
- Une réflexion sur le cercle scolaire et son fonctionnement en termes d'organisation (priorité à la qualité de l'enseignement et le confort des enfants).
- Une séance avec les propriétaires privés de parcelles constructibles sur Basse-Allaine.
- Le maintien de prestations attractives de la crèche et de l'UAPE (optimisation de l'organisation et situation financière mise à jour pour éviter l'accroissement du déficit à charge de la commune).

- La répartition à l'habitant des ressources fiscales de la Sedrac (Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs).

Au niveau des défis connus à résoudre, nous aurons :

- Le coût de l'investissement de Stockmar (dès 2028).
- Le départ Termiboîtes à Courtemaîche (impact sur l'impôt sur les frontaliers). Des contacts sont en cours avec le groupe Swatch qui vend le bâtiment.
- L'effet de la valeur locative et la situation économique (dès 2028). Suite à la dernière votation, cela représente une rentrée d'impôts en moins.
- La péréquation financière dès 2028 voire 2031 a été discutée tout à l'heure, il y aura des changements mais on ne sait pas encore lesquels.
- Le dossier par rapport à la restructuration des communes jurassiennes est sur la table du Gouvernement.

Une feuille de route sera présentée lors de la prochaine assemblée communale, le 17 décembre prochain.

Pour TCr les charges sont maîtrisées.

Il se dit très content de voir autant de monde ce soir à cette assemblée.

Il n'y a pas de questions.

Le président ajoute que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

\* \* \* \* \*

**Point 5 - Discuter et voter la modification du projet de sécurisation du trafic piéton et du périmètre 30 km/h du village de Montignez selon la proposition adoptée lors de l'assemblée communale du 12 juin 2025.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

TCr commence par prendre la parole. Il explique l'historique de ce point.

Au départ une pétition de citoyens de Buix demandait la mise en place de périmètres de sécurisation du trafic. Suite à cette demande, le conseil communal avait nommé un

groupe de travail par village, accompagné de M. Laurent Schaffter (LSc) de chez RWB-Jura SA pour les accompagner. Cela a abouti au vote d'un crédit de Fr. 250'000.- pour mettre en place ces zones.

Ce crédit a été accepté mais cela ne voulait pas dire que des oppositions ne pouvaient pas arriver. Ce qui a été le cas pour la zone de Montignez et le canton était maître pour traiter cette opposition.

Entretiens, lors de la dernière assemblée une proposition valable a été soumise par le groupe d'opposants, représenté par M. JF.

Suite à cette demande, le conseil communal a repris le dossier, toujours avec le soutien de LSc. Nous nous sommes approché des personnes qui s'étaient manifestées et qui souhaitaient des mesures de sécurisation du trafic.

Deux séances constructives et ce soir deux propositions vous seront projetées, soit la proposition de la commune au départ et la proposition suite aux discussions avec les opposants.

Le conseil communal a souhaité mettre en place quelque chose de défendre l'intérêt général mais aussi des problèmes de transit. Ce ne sont pas les habitants de Montignez qui sont considérés comme des dangers, mais plutôt les autres utilisateurs.

Ce soir nous allons voter sur la modification du périmètre, donc nous projetterons le projet initial et dans un deuxième temps le projet modifié.

TCr a le sentiment que dans cette situation clivante le conseil communal a essayé de trouver un compromis, mais il continue de défendre le projet initial qui répond plus au mandat qui avait été confié.

M. DR explique qu'au départ, la groupe de travail n'avait proposé que le secteur de l'école et de l'église, pas tout Montignez. TCr explique que nous ne rentrerons pas en matière ce soir sur des discussions antérieures. Ce soir, nous allons voter le projet initial ou le projet modifié. Par contre, tout ce qui a été fait a été protocolé, noté et discuté en accord avec toutes les parties.

Mme CT souhaite que ce n'est pas aux habitants de Courtemaîche et Buix de voter pour ce point qui finalement ne concerne que Montignez.

M. CB quitte l'assemblée à 20h57, contrarié par les propos de Mme CT.

TCr explique que la démocratie concerne tous les citoyens de la commune. Des fois des décisions sont prises pour Courtemaîche ou pour Buix ou pour Montignez. Tout le monde peut se prononcer. Il rappelle que ce dossier a été fait au mieux avec un bureau d'ingénieurs et un groupe de travail.

M. Laurent Schaffter (LSc) prend à présent la parole.

Le powerpoint est présenté avec en premier, le plan initial et ensuite le plan modifié et discuté avec les opposants. Il donne les explications déjà relatées antérieurement par TCr.

M. PC demande si la mesure s'accompagne d'autres changements par rapport à la signalisation ? Oui selon LSc, lors de la mise en place de zones 30 km/h, des marquages au sol avec une indication « zone 30 km/h », des rappels de vitesse, certains carrefour avec des priorités de droite, des renouvellements de panneaux, etc.

M. OF demande s'il faut compter sur une différence de coût d'un projet à l'autre ? Non selon LSc, ce n'est pas significatif dans les deux cas. M. OF rajoute pourquoi ne pas laisser sans rien, laisser comme ça.

TCr explique que la situation actuelle à Montignez est dangereuse. Si elle convient à tout le monde, elle ne lui convient pas. On ne peut pas laisser un transit sans indications.

M. ME explique qu'au départ il était d'accord de rediscuter le plan, il n'a pas de problème avec ça. Pour lui la route de Canada et autour de l'église. Sur le deuxième projet la zone du Canada est réduite. Pourquoi ? Il se demande si quelqu'un est venu visiter le village pour adapter ce plan et voir où il y a des zones dangereuses ? Il ne sait plus trop quoi voter finalement. Pour lui il n'y a rien qui reflète vraiment la réalité.

LSc, le premier plan a fait l'objet d'une visite avec le canton. Pour la modification cela a fait l'objet de deux séances avec les opposants qui connaissent le village.

M. DV, est-ce qu'au niveau de l'aménagement il y aura des gendarmes couchés de prévus ? non selon LSc.

M. JF demande si des éléments/installations mécaniques pour ralentir la vitesse sont prévus ou si ce ne sera que de la signalisation ? LSc explique que dans un premier temps ce ne sera que du marquage, mais en cas de besoin, nous pourrions rajouter des éléments physiques si la signalisation ne suffit pas.

La conseillère communale, Natasha Bottinelli (NBo) explique que généralement la distance de freinage de 25 mètres à 50 km/h est mesurée. Est-ce que ces 25 mètres peuvent être respectés avant la place de jeux sur l'abri PC dans le nouveau projet ?

LSc répond que dans le nouveau projet, le début de la zone 30 km/h est placé à une dizaine de mètres avant la place de jeux. C'est clair qu'il faut respecter la signalisation et quelque part cela englobe la place de jeux.

M. Dany Contréras, conseiller communal, demande si dans les communes qui ont déjà fait ce genre de démarches, est-ce que les contrôles radar qui sanctionneraient immédiatement les citoyens qui traversent le village seraient directement notifiés ou est-ce qu'il y aurait une vision d'adaptation ? LSc répond que la commune peut demander la police d'intervenir, mais sur demande et ce n'est pas sûr qu'elle interviendrait tout de suite. Il pourrait, dans un premier temps, poser des mesures de contrôle et ensuite, en fonction des résultats, prendre d'autres mesures.

M. MAG, pourquoi aller si haut sur la route de Grandgourt ? Est-ce que c'est une demande de certains riverains et du canton ? Pour lui ce n'est pas une zone accidentogène. Selon LSc cela a été décidé de mettre l'entrée de la zone 30 km/ à hauteur du débouché du lotissement des Champs Bouchard. Cela est également issu de courriers mentionnant la dangerosité du trafic à ce niveau-là et en accord avec le canton cette zone 30 km/h a été proposée depuis cet endroit.

Le président demande s'il y a encore des questions ?

M. DH demande s'il est possible de procéder à un vote à bulletin secret ? on passe au vote.

Résultat de vote pour le bulletin secret : 18 personnes pour. Il fallait 19 personnes ( $\frac{1}{5}$ ème des personnes présentes). Nous allons donc voter à mains levées

Le président rappelle les objets du vote, soit :

Oui à la modification du projet de sécurisation (dans ce cas, le projet des opposants entrera en force)

ou

Non à la modification du projet de sécurisation (dans ce cas, le projet initial du conseil communal et du groupe de travail entrera en force).

Résultat du vote :

« Oui à la modification » = 54 votes  
« Non à la modification » = 31 votes.

Le projet de modification est donc accepté par 54 voix contre 31.

M. Schaffter nous quitte à 21h15. Il est remercié pour sa présence et sa disponibilité.

\* \* \* \* \*

**Point 6 - Discuter et voter un crédit de Fr. 280'000.- destiné à la mise en conformité de la conduite d'eau (protection incendie) et au réaménagement partiel de la route de Coeuve à Courtemaîche, secteur passage à niveau & gare, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le conseiller en charge du dossier, M. Dany Contréras (DCo) prend la parole et explique la mise en conformité de la conduite d'eau concernée au moyen d'un PowerPoint.

Le projet a été initié par la remise en conformité d'installations de protection incendie qui ont été détectées obsolètes ou dans tous les cas plus aux normes suite à des travaux au profit d'un propriétaire privé dans le secteur « Est » des voies des CFF.

Ce constat date de 2023 dans le cadre de l'entretien des hydrants. La norme de la protection incendie stipule que pour une telle densité de population il faut un débit de 1000 lt/minutes alors que le calcul a prouvé 200 lt/minutes. Cela est dû à un diamètre trop petit de la conduite. Le tracé a été visualisé pour savoir d'où à où il fallait intervenir. C'est ce qui est proposé ce soir.

Les plans sont projetés et expliqués.

La particularité de ce genres de travaux, de nombreuses normes doivent être respectées. Ce sont des travaux d'une grande importance au niveau du suivi des travaux et des interventions, par exemple en ce qui concerne le forage dirigé.

Les travaux, dans l'ensemble, devraient commencer le lundi 24 novembre prochain avec une fin prévue vers le 23 janvier 2026. La route sera fermée du 24 novembre jusqu'à mi-décembre 2025.

Il est prévu la mise en place d'une déviation pour les riverains et un déplacement des écopoints.

*NB : une information à la population arrivera prochainement sous forme de tous-ménages.*

M. CM demande si nous connaissons déjà le montant de la subvention de l'ECA. DCo répond que nous recevrons quelque chose comme Fr. 15'000.-.

M. QV estime que la déviation est une bonne idée, mais, est-ce que nous avons pensé que la rivière déborde souvent en novembre, décembre ou même janvier au niveau du vieux pont qui monte chez Gros Jules ? Selon DCo, non mais cela pourra faire l'objet d'une discussion, merci d'avoir souligné ce point.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à la majorité évidente sans oppositions.

DCo rajoute que pour les écopoints, une discussion est ouverte pour les déplacer avant le pont de la gare.

M. OF demande la Crézanne sera encore ouverte pour aller déposer des branches ? Non selon DCo, il faudra trouver une autre solution.

*Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [mise en conformité de la conduite d'eau](#).*

\* \* \* \* \*

## **Point 7 - Divers**

DCo reprend la parole. Lors de la dernière assemblée, il avait été interpellé par rapport à l'état de certains tronçons de routes communales.

Des travaux ont été entrepris dernièrement, notamment sur la route Montignez-Buix, qui a été rénovée avec de l'enrobé à chaud (*goudron ou macadam, composé de granulats et de bitume, qui est chauffé à haute température avant d'être appliqué sur des surfaces extérieures*). On cherche encore d'autres solutions qui pourraient tenir sur la durée. Il rappelle que, malheureusement, de gros véhicules continuent de passer par là, ces derniers devraient s'abstenir, il n'a aucune solution pour empêcher cela à moins de demander à quelqu'un de surveiller jour et nuit. Cela est évidemment impossible.

M. DR demande si on prend une photo d'un véhicule avec numéro de plaque non-autorisé à utiliser ce tronçon, est-ce qu'on peut l'utiliser ? oui selon DCo il faudra envoyer les photos à l'administration avec des explications.

D'Co explique que plusieurs panneaux doivent encore être remis en place et même certains doivent être ajoutés.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

La parole n'étant plus demandée, M. le président clôt la séance à 21h35.

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy